

Annexe du règlement intérieur  
**CHARTRE DES REGLES DE CIVILITE DES LYCEENS, LYCEENNES, ETUDIANTS ET  
ETUDIANTES**

**MISE EN OEUVRE DANS LA CITE SCOLAIRE JACOB HOLTZER**

Charte adoptée lors des Conseils d'administration du LGT le 10/02/2022 et du LP le 07/02/2022

**Préambule :**

La cité scolaire Jacob HOLTZER est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein de la cité scolaire permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans la cité scolaire.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

**RESPECTER LES REGLES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE**

- respecter **L'AUTORITÉ** de tous les adultes de l'établissement ;
- être **ASSIDU et PONCTUEL** : être présent à tous les cours en respectant les horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de la classe et des activités pour lesquelles un engagement a été pris ;
- faire le travail scolaire demandé par les enseignants et participer aux différentes évaluations ;
- avoir le matériel demandé pour suivre le cours et son carnet de correspondance ;
- avoir une tenue vestimentaire convenable ;
- ne pas porter de couvre-chef au sein de l'établissement ;
- utiliser un langage correct et respectueux ;
- ne pas consommer d'alcool ou de produits stupéfiants au lycée et à ses abords ;
- fumer en dehors de l'établissement et pas sur le parvis ;
- A la sonnerie, les élèves se rangent devant les salles et doivent ranger les outils numériques.
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement ;

**RESPECTER LES PERSONNES**

- avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet ;
- être attentif aux autres, respecter les différences de chacun (physiques, culturelles, vestimentaires ...) et solidaire des élèves plus vulnérables ;
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ;
- ne jamais mettre en cause ou se moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit ;
- refuser tout type de violence ou de harcèlement ;
- interdiction d'avoir un comportement violent, physiquement ou verbalement, envers les élèves et les adultes de l'établissement ;
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable pendant les cours et activités ;
- droit à l'image : interdiction de filmer, photographier et diffuser des images ; respecter la vie privée et la dignité de tous ;
- respecter le droit à l'image et le droit des personnes ;
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité.
- faciliter et respecter le travail des agents d'entretien ;
- respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

**RESPECTER LES BIENS COMMUNS**

- respecter les locaux de l'établissement et le matériel mis à la disposition de tous, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs ;
- garder les locaux (y compris le restaurant scolaire) et les sanitaires propres ;
- jeter les mégots de cigarettes dans les cendriers et non par terre ;
- interdiction de manger et de boire dans les salles de cours, dans les études et les couloirs ;
- mettre ses débris dans les poubelles ;
- respecter le matériel de sécurité (extincteurs, alarmes), ne pas les utiliser sans raison valable ;
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques (voir charte) ;

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans la cité scolaire, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque lycéen, lycéenne, étudiant ou étudiante.

Chaque élève doit s'approprier le règlement intérieur qui précise les droits et devoirs de chacun.

**TOUTE INSCRIPTION AU LYCEE VAUT ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR**